

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

24 mars 2016

et qu'elle a été faite le

24 mars 2016

Que le nombre des membres en exercice est de : 36

Présents : 32

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 4

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2016_03_042**

Objet :

Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marché subséquents : groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité et de gaz sur le périmètre du SIEC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 31 mars 2016

Conseillers communautaires en exercice : 36

L'an deux mil quinze, le 31 mars

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle de la mairie à FRAISANS (39700), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérome FASSENET.

Présents : **Courfontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, Mme Josette PAILLARD, Mme Joss BERNARD ; M. Christophe FERRAND **Etrepigny** : M. Didier PEREZ **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY ; M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans** : M. Christian GIROD ; Mme Christine MAUFFREY, M. Sébastien HENGY **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérome FASSENET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Pagney** : M. Michel GANET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Salans** : M. Philippe SMAGGHE **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIONO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés :

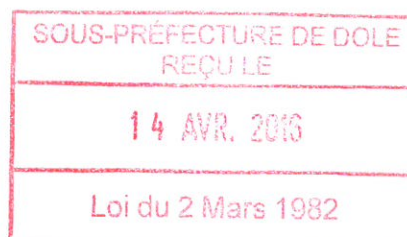
Absents excusés : **Fraisans** : Mme Martine VERMOT DESROCHES **Orchamps** : M. Denis JEUNET **Ougney** : M. Philippe GRANDGUILLAUME **Salans** : Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : M. Sébastien HENGY

Procurations de vote :

Mandants : Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) Mme Stéphanie DREZET (SALANS)
Mandataires : M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Philippe SMAGGHE (SALANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h30 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER
LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHÉ SUBSEQUENTS :
GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ
SUR LE PERIMETRE DU SIDEC**

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'énergie ;

Considérant que la Communauté de Communes Jura Nord a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ;

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix ;

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres ;

Le Président expose :

Le SIDEC (Syndicat mixte d'énergie, d'équipement et d'e-communication) a constitué en 2015 un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, avec des personnes morales de droit public et de droit privé.

Aux vues des résultats particulièrement satisfaisants de la première consultation (fin 2015), le syndicat d'énergie du Jura propose une deuxième consultation d'achat.

Le SIDEC est coordonnateur du groupement d'achat.

Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du SIDEC coordonnateur du groupement.

Le groupement est constitué pour une durée limitée aux consommations d'énergie couvrant la période débutant à la passation des marchés et finissant au 31 décembre 2017.

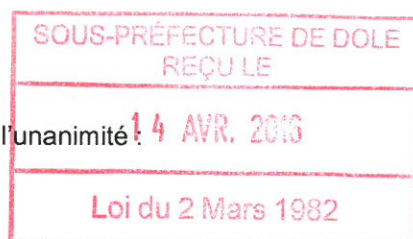
Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Communauté de Communes Jura Nord au regard de ses besoins propres ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- autorise l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet pour l'achat d'électricité et de gaz naturel sur le périmètre du syndicat d'énergies du Jura ;
- autorise le Président à signer l'acte constitutif du groupement ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité ; et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSETNET

